

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 3 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, 3 décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MERIAUX, Maire.

Étaient présents : Madame et Messieurs les membres en exercice.

M. MOREL a été élu secrétaire de séance

I – LECTURE DU CR DE LA PRECEDENTE REUNION

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil du 8 octobre dernier, il n'y a pas de remarques particulières et il est adopté à l'unanimité.

II – CR DES PARTICIPATIONS AUX DIFFERENTES REUNIONS

1) M. Mauvezin a participé à une réunion de la commission assainissement : les visites concernant l'assainissement individuel se poursuivent dans les villages et le constat des assainissements conformes aux normes est très faible. Ce qui est tout à fait normal dans nos villages où les anciens assainissements n'ont pratiquement jamais été mis aux normes. Chaque propriétaire visité reçoit donc dans ce cas une non-conformité et a un certain délai pour réaliser les travaux. Si ces travaux ne sont pas faits dans le délai, c'est le travail du maire avec son pouvoir de police d'obliger la mise en conformité.

2) M. Mériaux participera à une réunion de la commission bâtiment le lendemain où les travaux envisagés seront sélectionnés suivant les urgences et si l'enveloppe budgétaire est suffisante.

3) M. Mériaux a participé à plusieurs réunions sur le projet de schéma intercommunal. Il est constaté que notre délibération (qui sera prise plus loin dans la réunion), n'influera pas les décisions qui sont déjà prises à l'échelon préfectoral.

III – DELIBERATION SUR LE PROJET DE SCHEMA INTERCOMMUNAL

M. le Maire rappelle les faits du nouveau projet de schéma intercommunal présenté par le Préfet de la Marne et détaille au conseil les nouvelles informations suite aux différentes réunions et parutions dans la presse locale. Après discussion et vote, le conseil municipal accepte la proposition du Préfet par 9 voix pour et deux abstentions (M. Mauvezin Frédéric et M. Dessoye Claude) pour la fusion avec les Communautés de Communes Champagne Vesle et d'Ardre et Chatillon.

IV – DELIBERATION POUR PRESENTATION CHIFFREE DE LA PROPOSITION DU CREDIT AGRICOLE SUR LA RENEGOCIATION DU PRET DES TRAVAUX DE LA RUE NICOLAS DE FOUGERES

Suite à la délibération prise au précédent conseil du 8 Octobre, le Crédit Agricole nous demande de formaliser sur une délibération les termes exactes de la renégociation du prêt pour les travaux de la rue Nicolas de Fougères (et plus précisément les caractéristiques du prêt faisant l'objet d'un réaménagement, les caractéristiques du prêt réaménagé et le détail des montants prélevés). Le conseil après discussions accepte et autorise le Maire à établir cette délibération.

a) Caractéristique du prêt faisant l'objet d'un réaménagement :

Capital restant dû : 110 996.26 euros
 Date du premier déblocage : 06/11/2012
 Périodicité : TRIMESTRE
 Durée résiduelle : 144
 Taux du prêt : 4.90 %
 Type de taux : TAUX FIXE
 Date de prochaine échéance : 15/02/2016
 Montants des échéances sans assurance Décès et invalidité :
 47 échéances de 3 072.26 euros (capital et intérêts)
 1 échéance de 3 071.97 euros (capital et intérêts)

b) Caractéristique du prêt réaménagé :

Montant réaménagé : 110 996.26 euros
 Durée résiduelle : 144
 Périodicité : TRIMESTRE
 Taux du prêt : 3.70 %
 Type de taux : TAUX FIXE
 Date de prochaine échéance : 15/02/2016
 Montants des échéances sans assurance Décès et invalidité :
 47 échéances de 2 874.15 euros (capital et intérêts)
 1 échéance de 2 874.13 euros (capital et intérêts)

Les frais de dossier en plus s'élèvent à 200 euros.

V – PROPOSITION DE SAUVEGARDE EXTERNE DE L'INFORMATIQUE DE LA COMMUNE

M. le Maire précise au conseil qu'il est important de veiller à la conservation et à la sauvegarde de nos documents informatiques et notre comptabilité. A l'heure actuelle des sauvegardes sont faites sur un disque dur externe qui est conservé en dehors de la Mairie soit chez M. Mériaux soit chez la secrétaire M. Turlin, mais ce disque dur peut avoir un dysfonctionnement ou une dégradation suite à un choc ou un autre incident. M le maire a donc fait établir un devis de stockage de nos données par la Sté JVS et le coût de cette prestation est annuellement de 382 euros HT et des frais techniques pour la première année uniquement de 240 euros.

Après discussion du conseil, M. Morel nous informe qu'il est possible de profiter du service auprès de notre fournisseur internet et ce gratuitement (ce qui sera à confirmer)

M. Mériaux se renseignera donc sur cette possibilité.

VI – DECISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
66	66111				Intérêts réglés à l'échéance	150,00
65	6553				Service Incendie	1 800,00
Total						150,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	61523				Voies et réseaux	-150,00
011	61523				Voies et réseaux	-1 800,00
Total						-150,00

VII - QUESTIONS DIVERSES

1) Messieurs Cattarin et Mauvezin demandent si la commune a demandé des devis pour les nuisances importantes d'odeur nauséabonde dans la rue Nicolas de Fougères. La réponse est non, M. Mériaux s'engage à prendre contact avec les entreprises.

2) M. Mériaux fait lecture du courrier envoyé par la Préfecture de la Marne en réponse au sien sur des précisions sur le niveau d'eau de la Vesle. Cette réponse n'amène pas beaucoup d'éclaircissements et confirme la responsabilité du propriétaire de la centrale sur le respect impératif du niveau d'eau défini dans les pièces contractuelles.

3) Passage des camions de betteraves :

M. le Maire et plusieurs conseillers ont remarqué des passages importants et en dehors des créneaux de temps que Cristal Union nous avaient donnés. Par exemple le ramassage de betteraves prévu le 24 novembre a en fait démarré 3 jours plus tard et a même continué pendant tout le week-end. Il y a eu aussi pendant cette période un passage dans les deux sens avec des camions chargés. Devant donc le non-respect des dates sans que le Maire soit prévenu, et après une discussion très animée, il a été décidé de rencontrer très vite la société Cristal Union afin de définir précisément les dates d'enlèvement, leur durée et le délai de prévenance en cas de retard ou de report de ces dates.

4) Casse de vitres dans le village :

Courant octobre, un villageois a remarqué des enfants en train de lancer des pierres sur les vitres des fenêtres de la cage d'escalier de l'ancien logement attenant à la mairie. Des vitres ont été cassées à deux reprises. Le coupable a été retrouvé et ses parents avertis. En accord avec ceux-ci, la commune a été dédommée financièrement des frais de fourniture des vitres et des produits de collage et le garçon en cause accompagné par l'employé communal, a fait une journée de nettoyage dans la commune.

5) Les questions diverses du conseil terminées, l'assistance composée de Mesdames Mauvezin M-J et Dessoye A. demandent la parole : l'état des chemins communaux n'est pas satisfaisant pour permettre des promenades, même si un effort déjà conséquent a été fait par Messieurs Prévost. Aussi Mme Dessoye et M. Mériaux se rencontreront et examineront sur les plans cadastraux les chemins en cause. M. le Maire contactera ensuite une entreprise afin d'établir un devis qui sera présenté au conseil, ces travaux devront être prévus tous les ans.

La séance est levée à 21 H 00.